

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 04 Mai 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-05

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">28/04/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 18</p> <p>Représentés : 02</p> <p>Absents : 03</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL ;</p> <p>Étaient représentés : Madame Marylène FRANZ par Madame Marie-Hélène MARCEL et Madame Anne-Marie LATEUR par Madame Maryse-Corinne ROSE ;</p> <p>Étaient absents : Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Monsieur Paulo MARCELO et Madame Karine PAGEAU ;</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>2022</p> <p>Budget principal</p> <p>Prise en charge du déficit du budget annexe Plan d'eau</p>	<p>Madame Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre en charge le déficit du budget annexe « Plan d'eau » pour 52 315,76€ prévus aux deux budgets afin de permettre d'équilibre ce celui-ci.</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide la prise en charge du déficit du budget annexe « Plan d'eau » par le budget principal - Dit que les crédits budgétaires sont inscrits sur les deux budgets <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p align="right">Le Maire, Pierre DURAND</p> 